



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait

Question écrite n° 82997

Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que rencontrent actuellement les producteurs de lait à faire appliquer les dispositions prises dans le cadre de l'accord du 3 juin 2009 relatif au prix du lait. En effet, cet accord, bien qu'ayant abouti à une baisse significative du prix du lait courant 2009, reste aujourd'hui la référence pour la fixation du prix du lait pour l'année 2010. Or, la FDSEA 07 constate que depuis le début de l'année l'ensemble des marchés laitiers a connu une progression importante. Ainsi, les indicateurs fixés par l'accord susmentionné donne une évolution de 11,10 % pour le troisième trimestre 2010, soit une hausse de 31,10 euros/ 1000 litres. Cependant, aucun accord n'a été trouvé au niveau national concernant la fixation d'un prix du lait pour le troisième trimestre. Dès lors, la FDSEA 07 souhaite que les dispositions de l'accord du 3 juin 2009 soit appliqués comme ce fût le cas quand le prix du lait était à la baisse en 2009. Aussi, il demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour répondre aux attentes des producteurs de lait.

Texte de la réponse

Le secteur laitier a connu une crise sans précédent en 2009. Les producteurs ont perdu près de 50 % de leur revenu en conséquence immédiate de la dégradation des marchés. Aujourd'hui, les fondamentaux du marché sont bons et la situation des marchés s'est très nettement améliorée. La demande mondiale est dynamique. Au niveau européen, la collecte est orientée à la hausse, les fabrications et les exportations progressent pour la période de janvier à mai pour la plupart des produits laitiers et l'Union européenne est la seconde zone exportatrice, en volume, après la Nouvelle-Zélande, pour tous les produits à l'exception des fromages, pour lesquels elle est la première. En France, les fabrications de produits industriels, qui étaient en recul depuis le début de l'année, sont en net redressement. La valorisation du lait en produits industriels (beurre et poudre) est revenue à l'équilibre depuis le mois de juin. Les exportations de ces produits sont très bien orientées en volume et valeur. Ces éléments justifient une amélioration des prix payés aux producteurs. La détermination de ces prix relève de la négociation entre les producteurs et leurs laiteries, cette négociation pouvait être éclairée par les indicateurs disponibles sur l'évolution des marchés. En ce sens, le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche se félicite de l'accord conclu le 18 août par l'interprofession sur les indicateurs de prix pour 2010 et sur un nouvel indicateur de compétitivité. Cet accord ouvre la voie à la mise en place de contrats obligatoires et écrits prévus par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche présentera par ailleurs en septembre un plan de développement de la filière.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82997

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7443

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9649